

Acte Nº 2020-12

Le Conseil d'administration, en sa séance du 10 juillet 2020 sous la présidence de Nathalie DOMPNIER Présidente

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés, notamment l'article 38;

Vu l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Prend l'acte suivant :

OBJET : Information sur l'élection du/de la Président.e et des membres des conseils centraux

Les administrateur/trices du Conseil d'administration sont tenu.es informé.es du calendrier électoral fixant les différentes dates et échéances en vue de l'élection du/de la Président.e de l'Université.

Fait à Lyon, le 13 juillet 2020

Nathalie Do

La Présidente de l'Université Lyon 2

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.